

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1899

19 août 2011

SOMMAIRE

Actitech S.à r.l.	91125	Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	91109
AllianceBernstein Fund	91121	Inversiones Viso S.A.	91110
AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.	91124	Konoman A.G.	91149
Anirek Holding S.A., SPF	91110	LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l.	91151
Bache Overseas Funding Limited	91151	Luxembourg Fund Labelling Agency	91126
Banyan	91111	LUXFINANCE Spf S.A.	91132
Batitel S.A.	91125	Madev Holding Corporation S.A., SPF ...	91111
Belgravia European Properties Holding 2A	91127	Maison S.A.	91133
Bertona S.à r.l.	91150	Meenie S.C.A.	91132
CCP III UK Shopping S.à r.l.	91111	MO.CO.PO. Luxembourg S.A.	91150
Chapi Lux S.A.	91128	Performa Fund	91125
Comit S.E.	91142	PMS Company S.A.	91131
Compagnie Centrale Industrielle et Commerciale S.A. Holding	91143	Pramerica Overseas Funding Limited ...	91151
Daxa S.A.	91128	Procter & Gamble International Funding SCA	91133
DMM	91106	QE Finance S.à r.l.	91128
Duke Town A.G.	91143	QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l.	91122
DWS FlexiCash 1	91121	Quant Solutions Sicav	91106
DWS Funds	91121	Quest Management, Sicav	91127
DWS Invest	91121	Sadovaya Group S.A.	91110
Elephant Holding S.A.	91125	San Luca S.A., SPF	91135
Euromill Invest S.A.	91129	"Silk Way" Airlines	91132
Euromill Invest S.A.	91131	Sky Ways Luxembourg S.A.	91134
Euromill Invest S.A.	91128	Solvadis Holding S.à r.l.	91134
Frastema S.A.	91107	SOS - Aer Hëllef doheem	91142
FT Emerging Arabia	91121	Stonebridge Group S.A.	91150
GE Financial Services S.à r.l.	91131	United Group S.A.	91107
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à r.l.	91131	VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faiencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg	91126
HSBC Trinkaus Emerging Europe Bonds	91124	Vistra IP Rights S.à r.l.	91152
IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF	91109	von der Heydt Kersten Invest S.A.	91135
IDI Emerging Markets SA	91144	Westenwind S.à r.l.	91149
Immobilière de Paris et de l'Orient S.A.	91149	White Hawk International Investments S.A.	91143
Indes S.A.	91129	Würzburg Estates S.A.	91134

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DMM aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 6 septembre 2011 à 12 heures 30

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 mars 2011
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2011
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2011
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 2 septembre 2011 auprès de DMM, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011117985/755/29.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on 29th August, 2011 at 11.00 a.m. at the Fund's registered office located 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at 31st March, 2011
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31st March, 2011
5. Statutory nominations i.e:
 - Resignation of Alfredo Serica and Giovanni Patri as Directors on 1st September, 2010 and 18th February, 2011 respectively
 - Cooptation of Arnaud Bouteiller as Director on 18th February, 2011
 - Appointment of Arnaud Bouteiller as Director
 - Renewal of mandates of Sylvain Feraud and Margherita Balerna Bommartini as Directors
6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at 31st March, 2011 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office.

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011113531/755/33.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 26 août 2011 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010.
2. Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice.
3. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'annexe au 31 décembre 2010.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
7. Ratification de la co-optation en date du 25 janvier 2011 de Monsieur Nicolas Schaeffer, administrateur.
8. Divers.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011109526/535/22.

United Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.585.

The shareholders are kindly requested to attend the meeting of the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which will be held in Luxembourg, at the office of Etude Notaire Joseph ELVINGER, located at 15, Côte d'Eich, L-1450 LUXEMBOURG, on 30th August, 2011, at 3 p.m. (hereinafter referred to as the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Full restatement of the articles of association the Company, and approval in particular of the following (i) conversion of the existing shares into 850 of class A and 150 of class B shares, (ii) classification of directors into class A and class B directors (for the avoidance of doubt, the classification into A and B directors is not linked to the holders of classes of shares and is not purported to give any right to nominate candidates to the board by the holders of the relevant classes of shares), (iii) amendment to the provisions of the representation of the Company towards third parties (iv) insertion of restrictions on transfers (in any manner) of the Class B shares (which may not be transferred during 10 years as from [date] without the written approval of the Class A shareholders and in case of refusal by the Class A shareholders, the Class B shareholders may either put their shares at nominal value to the Class A shareholders which need to acquire them at nominal value or decide to keep their shares in the Company) and (v) amendment of the object clause of the Articles, which shall now read as follows:

"3. OBJECTS

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture

stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Directors thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Directors thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Directors thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 0 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Directors incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law."

2. Confirmation of the removal of Fabio Mazzoni, Alain Heinz and Violène Rosati as Directors of the Company with effect as of 27 June 2011.
3. Confirmation of the appointment of the following persons as Directors of the Company from 27 June 2011 for a period of six years:
 - * Class A Director:
 - Mr. Patrick Moinet, born on 6 June 1975 in Bastogne, Belgium, residing at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg;
 - * Class B Directors:
 - Mr. Benoît Bauduin, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
 - Mr. Luc Gerondal, born on 23 April 1976 in Kinshasa, Congo, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
4. Confirmation of the transfer of the registered office from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg with effect as of 27 June 2011.
5. Confirmation of the removal of BG Consulting S.à r.l., with registered office at 48A, rue Principale, L-8365 Hagen, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.473, as statutory auditor of the Company, with effect as of 27 June 2011.
6. Confirmation of the appointment of Reviconsult S.à r.l., with registered office at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.013 as statutory auditor of the Company from 27 June 2011 for a period of 6 years.

The Meeting shall validly deliberate provided that at least one half of the capital is represented. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3 of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Each shareholder has the right to vote by himself or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office upon demand.

The bearer shareholders are requested to show their share certificates to attend the shareholders' meeting.

To be entitled to attend and vote at the meeting, the registered shareholders must be registered in the register of shareholders of the Company one day before the date of the Meeting.

For and on behalf of United Group S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2011112682/97.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 30, 2011* at 09.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Statutory Auditor for the year ended March 31, 2011,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2011,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2011,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditor fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011113391/755/21.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 30, 2011* at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Statutory Auditor for the year ended March 31, 2011,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2011,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2011,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditor fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011113527/755/21.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 22 septembre 2011 à 10 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 18 août 2011, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011117986/29/18.

Anirek Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 26.625.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 30, 2011 at 04.00 p.m. at the head office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Statutory Auditor for the year ended March 31, 2011,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2011,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2011,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditor fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011112701/755/20.

Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.489.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on September 20th, 2011 at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of all the A Directors and appointment of their successors
2. Discharge to the resigning Directors
3. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011117987/795/14.

Banyan, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.957.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 31 août 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011112722/534/15.

Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 16.532.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 30, 2011 at 03.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Statutory Auditor for the year ended March 31, 2011,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2011,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2011,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Statutory Auditor fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011113528/755/20.

CCP III UK Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 161.351.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the third of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Curzon Capital Partners III S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B160.909, here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on June 1st, 2011.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “CCP III UK Shopping S.à r.l” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at EUR 12.500,-(twelve thousand and five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of of EUR 1,-(one euro) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (the A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2011.

Subscription and Payment

The Initial Shareholder, represented as stated above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1,- (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euro).

The amount of EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euro) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.200,- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHEL, manager, born on October 10th, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Are appointed as B Managers:

- Mrs Anita LYSE, manager, born on October 4th, 1976 in Oslo (Norway), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Bruno BAGNOULS, manager, born on May 9th, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Curzon Capital Partners III S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B160.909, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le premier juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CCP III UK Shopping S.à r.l" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute

autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants ainsi que tous les gérants additionnels ou de remplacement nommés par la société, sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

L'Associé initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune par un apport en numéraire de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

- Monsieur Yves BARTHELS, gérant, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg;

Sont nommés Gérants B:

- Madame Anita LYSE, gérante, née le 4 octobre 1976 à Oslo (Norvège), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg;

- Monsieur Bruno BAGNOULS, gérant, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. LAC/2011/26382. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011080721/502.

(110090155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Die nachstehenden Teilfonds / Anteilklassen wurden zu den jeweils aufgeführten Daten aufgelöst:

DWS Invest European Select	30. Mai 2011
DWS Invest European Select Plus	30. Mai 2011
DWS Invest Japanese Equities, Anteilklasse LCH	11. Mai 2011

Die Liquidationsprozesse sind abgeschlossen. Die State Street Bank Luxembourg S.A., in ihrer Funktion als Depotbank, hat das jeweilige Fondsvermögen an die Anteilhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxemburg im August 2011.

DWS Invest.

Référence de publication: 2011117990/755/14.

DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Der Teilfonds DWS Funds FlexWorld wurde planmäßig zum 30. Juni 2011 aufgelöst. Der Liquidationsprozess ist abgeschlossen. Die State Street Bank Luxembourg S.A., in ihrer Funktion als Depotbank, hat das Fondsvermögen an die Anteilhaber ausgezahlt. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxemburg im August 2011.

DWS Funds.

Référence de publication: 2011117989/755/10.

DWS FlexiCash 1, Fonds Commun de Placement.

Der oben stehende Fonds wurde zum 27. Juli 2011 aufgelöst. Der Liquidationsprozess ist abgeschlossen. Es wurden keine Beträge an die Caisse de Consignation überwiesen.

Luxemburg im August 2011.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2011117988/755/7.

FT Emerging Arabia, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 19.09.2011 gültige Verwaltungsreglement 09/2011 des Investmentfonds "FT EmergingArabia" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.08.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Schuh, Förster

Fondé de Pouvoir, Chargée de Procuration

Référence de publication: 2011117931/12.

(110134258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.904.

AllianceBernstein Fund-Global Plus Fixed Income (SEK) (the "Portfolio") has ceased to exist as of March 15, 2011, as the sole Shareholder of the Portfolio requested the redemption of all outstanding shares on such date.

Due to the fact, that net redemption proceeds have been paid to the Shareholder of the Portfolio on March 18, 2011, no remaining funds are to be deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The Board of Directors of AllianceBernstein Fund.

Référence de publication: 2011117362/5937/11.

QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.570.

In the year two thousand and eleven, on the twenty nine day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, momentary absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

QIAGEN N.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Spoorstraat, 50, KJ 5911 Venlo, The Netherlands,

represented by Me Claire Braun, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 July 2011 (which shall be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 15 July 2011 by deed of the replaced notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record as follows:

I. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million Euros (EUR 2,000,000) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to two million twelve thousand five hundred Euros (EUR 2,012,500) by the issue of two million (2,000,000) new shares of a par value of one Euro (EUR 1) each and a total subscription price of two million Euros (EUR 2,000,000); subscription to the new shares by the sole shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of a receivable of the sole shareholder against Qiagen Deutschland Holding GmbH, a limited liability company, incorporated under the laws of Germany with registered office at Qiagen Strasse 1, D-40724 Hilden, Germany (the "Contribution in Kind") provisionally valued at an amount of at least two million Euros (EUR 2,000,000) (the "Contribution Amount"); approval of the provisional valuation of the Contribution in Kind; allocation of the Contribution Amount to the share capital.

2. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It was resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million Euros (EUR 2,000,000) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to two million twelve thousand five hundred Euros (EUR 2,012,500) by the issue of two million (2,000,000) new shares of a par value of one Euro (EUR 1) each, each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares").

Thereupon, the New Shares have been subscribed by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Claire Braun pursuant to a proxy dated 29 July 2011.

The total subscription price of the new shares has been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of a receivable of the sole shareholder against Qiagen Deutschland Holding GmbH, a limited liability company, incorporated under the laws of Germany with registered office at Qiagen Strasse 1, D-40724 Hilden, Germany (the "Contribution in Kind") valued at an amount of at least two million Euros (EUR 2,000,000).

The sole shareholder acknowledged the value of the contribution in kind as described in a report of the board of managers of the Company dated July 2011 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the Board of Managers is of the view that the value of the Contribution in Kind corresponds at least to the nominal value of the shares to be issued by the Company and that accordingly, the Company may issue two million (2,000,000) New Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) and allocate an amount of two million to the share capital of the Company."

The sole shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind and decided that an amount of two million Euros (EUR 2,000,000) is allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of that Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequent to the resolution above, it was resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two million twelve thousand five hundred Euros (EUR 2,012,500) divided into two million twelve thousand five hundred (2,012,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2.900,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actant en tant que remplaçant de son confrère Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

QIAGEN N.V., une société de type «limited liability company» constituée sous le droit néerlandais avec siège social à Spoorstraat, 50, KJ 5911 Venlo, Pays-Bas, représentée par Me Claire Braun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 juillet 2011, laquelle sera enregistrée avec le présent acte. QIAGEN N.V. est l'associé unique de «QIAGEN Deutschland Finance Holding (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 49, Boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, constituée le 15 juillet 2011 par acte du notaire remplacé, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n'a pas encore eu lieu.

Le titulaire de la procuration a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) de sorte à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12,500) à deux millions douze mille cinq cents Euros (EUR 2.012.500) par l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'un prix de souscription intégral de deux millions Euros (EUR 2.000.000); souscription aux nouvelles parts sociales par l'associé unique et au paiement du prix de souscription par l'acceptation d'un apport en nature consistant en une créance de l'associé unique à l'égard de Qiagen Deutschland Holding GmbH, une société anonyme, constituée sous le droit allemand, ayant son siège social à Qiagen Strasse 1, à D-40724 Hilden, Allemagne (l'«Apport en Nature») provisoirement évalué à un montant d'au moins deux millions Euros (EUR 2.000.000)(l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation provisoire de l'Apport en Nature; allocation de l'Apport en Nature au capital social.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

A la suite de quoi les résolutions suivantes ont été passées par l'associé unique:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions Euros (2.000.000) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12,500) à deux millions douze mille cinq cents Euros (EUR 2.012.500) par l'émission de deux millions (2.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, chacune devant être souscrite par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'associé unique de la Société, prénommé, représenté par Me Claire Braun, prénommée, en vertu d'une procuration en date du 29 juillet 2011.

Le prix de souscription intégral des Nouvelles Parts Sociales a été complètement payé par un Apport en Nature consistant en une créance détenue par l'associé unique à l'égard de Qiagen Deutschland Holding GmbH, une société de type de «limited liability company», constituée sous le droit allemand, ayant son siège social à Qiagen Strasse 1, à D-40724 Hilden, Allemagne (l'«Apport en Nature»), évaluée à un montant d'au moins deux millions Euros (EUR 2.000.000).

L'associé unique a pris connaissance de l'évaluation de l'Apport en Nature tel que décrit dans le rapport du conseil de gestion de la Société en date du juillet 2011 (lequel sera enregistré avec le présent acte) et dont la conclusion se lit comme suit: «Compte tenu de ce qui précède, le conseil de gestion est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la Société et qu'en conséquence la Société

peut émettre deux millions (EUR 2.000.000) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) et allouer un montant de deux millions au capital social de la Société.».

L'associé unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et a décidé qu'un montant de deux millions Euros (EUR 2.000.000) est alloué au capital social de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert à la Société dudit Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Seconde résolution

Consécutivement à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions douze mille cinq cents Euros (EUR 2.012.500) divisé en deux millions douze mille cinq cents (2.012.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital social sont évaluées à environ EUR 2.900,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BRAUN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34710. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116096/141.

(110132967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.405.

ACMBernstein-Global Equity Blend Active Sterling (the "Portfolio") has ceased to exist as of August 9, 2011, as the sole Shareholder of the Portfolio requested the redemption of all outstanding shares on such date.

Due to the fact, that net redemption proceeds have been paid to the Shareholder of the Portfolio on August 12, 2011, no remaining funds are to be deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

AllianceBernstein (Luxembourg) S.à. r.l.

The Board of Managers

Référence de publication: 2011117361/5937/12.

HSBC Trinkaus Emerging Europe Bonds, Fonds Commun de Placement.

Bekanntmachung für den Fonds

HSBC Trinkaus Emerging Europe Bonds

ISIN LU00 5635 8707

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, den o. g. Investmentfonds am 19. August 2011 zu liquidieren.

Luxembourg, im August 2011.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

T. Clemenz / R. Funk

Référence de publication: 2011115588/12.

Actitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 134.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011085225/11.

(110096318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 13 mai 2011

1. Le mandat de Monsieur Peter Säyblom, demeurant 6, Onslow Court, Dragton Gardens, GB-10 9RL Londres, Royaume-Uni, en tant que administrateur B de la Société a été révoqué avec effet au 13 mai 2011.

2. Monsieur John Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie, a été nommé en tant que nouvel administrateur B avec effet au 13 mai 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Elephant Holding S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011085353/16.

(110096294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Batitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 76.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011085271/10.

(110096288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.407.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 29 March 2011:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Alfons Thony, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erlenbach, Switzerland
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 29 mars 2011 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Alfons Thöny, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- M. Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erlenbach, Suisse
- M. Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochain assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme
Alfons Thöny / Michael Werner

Référence de publication: 2011086319/35.

(110096589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Luxembourg Fund Labelling Agency, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg F 4.714.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085912/9.

(110096273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

VILLEROY & BOCH, S.à r.l., Faïencerie de Septfontaines-lez-Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 5.160.

Auszug der ordentlichen Jahreshauptversammlung vom 24. Juni 2011

Aus der Niederschrift der ordentlichen Jahreshauptversammlung vom 30. Juni 2011 geht hervor, dass:

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-5365 Münsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 88019, rückwirkend als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2010 und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung, welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2010 beschliesst, ernannt wurde,

- das Mandat von ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-5365 Münsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 88019, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung, welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2011 beschliesst, verlängert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011093258/22.

(110104352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Belgravia European Properties Holding 2A, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.524.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 juin 2011, a renouvelé le mandat des gérants:

- Mme Stéphanie GRISIUS, gérant, M. Phil. Finance B, Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- M. Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- M. Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2A

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011085274/18.

(110096249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

—
Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 14 April 2011:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Jos Peeters, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr René Avonts, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

French translation - Traduction en français*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 14 avril 2011 au siège de la Société à Luxembourg.*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- Mr Jos Peeters, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr René Avonts, Lei 19 bus 2, B-3000 Leuven, Belgium
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Jos Peeters / Renés Avonts

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2011086330/36.

(110096611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Chapi Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 151.928.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085304/10.

(110096289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Daxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 54.330.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2011.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 mai 2011 que:

- Monsieur Thierry Pourreau, né le 13/01/1967 à Paris, demeurant rue de l'Agriculture 153 B-7700 Mouscron, est nommé administrateur avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2012.

- Les mandats d'administrateurs de la société L.I.O.N. SA, de Monsieur Pierre Cornu sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2012.

- Le mandat d'administrateur délégué de la société L.I.O.N. SA est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011085328/21.

(110096284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Je soussigné, Sébastien Delrée, Administrateur de la société EUROMILL INVEST SA, enregistré au RCJS sous le numéro B 82980, sise au 2A/46 route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux annonce à Messieurs les actionnaires ma démission de la société EUROMILL INVEST SA en tant qu'administrateur et ce avec effet immédiat

Clervaux, le 28/02/2011.

Sébastien Delrée.

Référence de publication: 2011085361/11.

(110096322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

QE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.580.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Pierre METZLER, gérant de la Société, a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 20 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085597/12.

(110096323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Je soussigné, Ella Shilina, Administrateur de la société EUROMILL INVEST SA, enregistré au RCS sous le numéro B 82980, sise au 2A/46 route d'Eselborn à L-9706 Clervaux annonce à Messieurs les actionnaires ma démission de la société EUROMILL INVEST SA en tant qu'administrateur et ce avec effet immédiat

Clervaux, le 08/06/2011.

Ella Shilina.

Référence de publication: 2011085362/11.

(110096322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Indes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.867.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «INDES S.A.», (matr. 1998 2220 974), avec siège social à L1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 28 octobre 1998, numéro 783, les statuts ayant été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 4 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1472 du 1^{er} août 2006;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 65.867;

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Karl Rudolf WINZEN, consultant en environnement, né le 21 novembre 1952 à Gengenbach (Allemagne), (matr: 1952 11 21 516) demeurant à B-4960 Malmedy-Burnenville, 28, Ancienne Frontière;

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Madame Francine MAY, employée privée, demeurant à Saeul, secrétaire de l'assemblée et Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, scrutateur de l'assemblée.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les points suivants ont été portés à l'ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- 2.- Modification de l'article 6 des statuts;
- 3.- Modification de l'article 10 des statuts;
- 4.- Modification de l'article 14 des statuts;
- 5.- Démissions et prolongation de mandat d'administrateur;
- 6.- Démission et nomination du commissaire aux comptes;
- 7.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Que l'assemblée constate que selon la liste de présence la société n'a plus qu'un seul actionnaire .

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au 1^{er} mars 2011, de transférer le siège de la société à L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchstrooss et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «Le siège social de la société est établi dans la commune de Heinerscheid.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts auquel est ajouté un alinéa qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. (dernier alinéa).** Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier l'article 14 des statuts auquel est ajouté un alinéa qui aura la teneur suivante:

« **Art. 14. (Dernier alinéa).** Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale."

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs Messieurs Stephan WINZEN et Peter Joseph WINZEN sont venus à échéance; Décharge leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats; Ils ne seront pas remplacés.

Monsieur Karl RUDOLF WINZEN est confirmé en tant qu'administrateur unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et ce pour une durée de six ans.

Sixième résolution

La démission du commissaire aux comptes «Shareholder and Directorship Services Limited», avec effet au 31 décembre 2009, est acceptée par les présentes avec décharge pour l'exercice de son mandat.

En son remplacement est nommé pour une durée de six ans, à partir du 1^{er} janvier 2010, la société à responsabilité limitée «FN-SERVICES S.à r.l.» (matr: 1989 2403 352) avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, (RCS B 92.183);

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.30 heures.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Winzen Karl Rudolf, May Francine, Rebien Monique, Probst Pierre.

Enregistré à Diekirch, Le 25 mai 2011. Relation: DIE/2011/5256. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086211/97.

(110096798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Euromill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 82.980.

Je soussigné, Marina Lebedeva administrateur déléguée de la société Ecotechnology SA, elle-même administrateur et administrateur délégué de la société EUROMILL INVEST SA, enregistré au RCS sous le numéro B 82980, sise au 2A/46 route d'Eselborn à L-9706 Clervaux annonce à Messieurs les actionnaires la démission de la société Ecotechnology SA en tant qu'administrateur et administrateur délégué dans la société EUROMILL INVEST SA et ce avec effet Immédiat

Clervaux, le 08/06/2011.

Ecotechnology SA

Marina Lebedeva

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011085363/15.

(110096322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

GE Financial Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 24.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.878.

EXTRAIT

En date du 20 juin 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} avril 2011.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} avril 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011085400/16.

(110096262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

- Merci de prendre note que la personne chargée du contrôle des comptes, Ernst & Young, à été renommé du 19.06.2009 au 30.06.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2011.

Référence de publication: 2011085419/11.

(110096295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

PMS Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.328.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que je dénonce le siège social de la société:

PMS COMPANY S.A.

Ayant son siège 12, rue Jean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

La société en question est immatriculée au R.C.S. LUXEMBOURG Section B numéro 149.328

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Me Thierry REISCH.

Référence de publication: 2011087011/12.

(110096269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

LUXFINANCE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17/06/2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, MARECHAL Joël, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011085515/17.

(110096276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Meenie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 26.031.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 8 juin 2011

En date du 8 juin 2011, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes:

* FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, membre du conseil de surveillance

* Steeve SIMONETTI, membre du conseil de surveillance

* Sarah ALOUANI, membre du conseil de surveillance

avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Meenie S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011085525/20.

(110096309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

"Silk Way" Airlines, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center, Bâtiment T.

R.C.S. Luxembourg B 161.559.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Présents:

Membres: Administrateur de "INTERNATIONAL HANDLING COMPANY LIMITED" Mr. Jaouad Dbila Administrateur de "SILK WAY HOLDING" LLC Mr. Zaur Akhundov

Il a été décidé à l'unanimité que la Société établira un bureau de représentation à Luxembourg.

1. Le siège social de la succursale sera à l'adresse suivante:

«Luxair Logistic Center, Bâtiment T, L-1360 Luxembourg».

2. Elle aura comme activité: Le transport de fret international.

3. La société mère est immatriculée auprès du «Ministère des Taxes» sous le numéro 9900067141.

4. La dénomination de la société mère est la suivante: «Silk Way» Airlines et celle de la succursale luxembourgeoise: «Silk Way» Airlines. Leur forme sociale se trouve être une société à responsabilité limitée.

5. La société mère est engagée par:

- la société "INTERNATIONAL HANDLING COMPANY LIMITED", avec siège social à Pasea Estate, Read Town, Tortola, BVI, registre de société n° 275154, en tant que membre avec pouvoir de signature conjoint.

- "SILK WAY HOLDING" LLC, avec siège social à Heydar Aliyev International Airport, Khazar district, Baku, Azerbaïdjan, registre des sociétés n° 1200230651, en tant que membre avec pouvoir de signature conjoint.

La personne ayant le pouvoir d'engager la succursale par sa signature individuelle en toutes circonstances à l'égard des tiers, de la représenter en justice vis-à-vis des administrations ou organismes luxembourgeois ou étrangers est: Mr. Yurkov Grigory, Gérant, de nationalité russe, passeport n°5133396943, né le 09 mars 1954 à Grodeko (Russie), demeurant au 42, rue des Artisans, L-3712 Rumelange, en tant que représentant permanent, à compter du 04 mai 2011 pour une durée illimitée.

A laquelle sont conférés par la gérance de la société mère tous pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale.

La personne nommée ci-dessus pourra notamment ouvrir des comptes bancaires dans différentes devises au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le compte de

INTERNATIONAL HANDLING COMPANY LIMITED / SILK WAY HOLDING" LLC

Référence de publication: 2011086018/34.

(110096396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Maison S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.654.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juin 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs.

DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur KARA Mohammed, commissaire sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

MAISON S.A.

Georges DIEDERICH

Administrateur

Référence de publication: 2011085534/19.

(110096303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Procter & Gamble International Funding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085579/10.

(110096328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.724.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale
ordinaire tenue extraordinairement le 14 juin 2011*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Ian D'COSTA CORREIA, expert-comptable, demeurant à Rebhaldensteig, 10, 8700 Kusnacht, Zurich, Suisse;
- Monsieur Karim MAWJI, expert-comptable, demeurant à Weinmannngasse, 111A, 8700 Kusnacht, Zurich, Suisse.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086445/25.

(110096648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Sky Ways Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.633.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo, 10, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur délégué.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SKY WAYS LUXEMBOURG S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011085635/20.

(110096301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.081.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62071 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085642/10.

(110096298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.147.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an .

Nicolaus Bocklandt, Michael Gollits et Friedhelm von Zieten ont été élu en tant qu' administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Composition du Conseil d'Administration

Friedhelm VON ZIETEN,
(résidant professionnellement à D-80538 München, Widenmayerstrasse 3),
Nicolaus BOCKLANDT,
(résidant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg),
Michael GOLLITS,
(résidant professionnellement à D-85521 Ottobrunn, Sebastian-Pöttinger-Weg 3C).

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Christian NOWAK.

Référence de publication: 2011092440/24.

(110105204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

San Luca S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 161.488.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; représentée aux fins des présentes par:

- a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle partie comparante agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), sous forme d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), incluant la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination «San Luca S.A., SPF».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trois cent mille euros (300'000.- EUR) représenté par trois cents (300) actions ayant une valeur nominale de mille euros (1'000.- EUR) chacune.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les s-Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Administrateurs, Commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemniserà les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement

transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voix prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Associé unique - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg. Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble toutes autres réserves distribuables (y inclut les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé(s)	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», prénommée;	EUR 300'000.-	300
Total:	EUR 300'000.-	300

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2011. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2012.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2016:

a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Madame Angelina SCARCELLI, Employée, née à Thionville (France), le 13 septembre 1975, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2016:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40312).

3. Décidé de fixer le siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO DI BELMONTINO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7630. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011084772/373.

(110094907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

SOS - Aer Hëllef doheem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 88.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011085645/11.

(110096319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Comit S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 144.195.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Aufsichtsratssitzung der Gesellschaft vom 7. April 2011 geht hervor, dass der Aufsichtsrat der Gesellschaft Herrn Urs BUNER, mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, zum permanenten Aufsichtsratsvorsitzenden bestellt hat.

Aus den Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 8. April 2011 geht hervor, dass der alleinige Aktionär der Gesellschaft:

- das Mandat von Herrn Stefan EGG als Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft sowie die Mandate von Frau Nicola CLAGLÜNA und Herrn Urs BUNER als Aufsichtsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, verlängert hat;

- Herrn Marcel OTTIGER, geboren am 8. März 1966 in Luzern (Schweiz), mit beruflicher Anschrift in CH-8004 Zürich, Pflanzschulstrasse 7, mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, als Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft benannt hat.

- Herrn Johannes HÖHENER, mit sofortiger Wirkung als Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft abberufen hat sowie die Herren. Bernard HOFMANN und Beat GROSSNIKLAUS, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B Vorstandsmitglieder der Gesellschaft abberufen hat.

- Herrn Marcel WALKER, derzeit Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, zum Kategorie A Vorstandsmitglied der Gesellschaft umzuberufen sowie Frau Maria Rosa SAVANAYANA, geboren am 21. Januar 1960 in Sedico (Italien), mit beruflicher Anschrift in CH-9000 St. Gallen, Schochengasse 6, mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, als Kategorie B Vorstandsmitglied der Gesellschaft zu benennen.

- das Mandat von KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 103.590 als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, verlängert hat.

Aus den Beschlüssen des Vorstands vom 12. April 2011 geht hervor, dass der Vorstand:

- Herrn Marcel WALKER, mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, die über die Abschlussbilanz für das Geschäftsjahr 2010 entscheiden wird, zum permanenten Vorstandsvorsitzenden der Gesellschaft ernannt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011089688/43.

(110101058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

White Hawk International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.818.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Monsieur Régis DONATI est nommé Président du conseil d'administration. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La nouvelle adresse de Monsieur Jacopo ROSSI est 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
WHITE HAWK INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2011085697/18.

(110096302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Duke Town A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.004.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 09 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- DUKE TOWN A.G., dont le siège social à L-2320 Luxembourg, 55, Boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 17 mars 2008,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marie-Laure CARAT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011085818/21.

(110096293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Compagnie Centrale Industrielle et Commerciale S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.403.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société Compagnie Centrale Industrielle et Commerciale, Société Anonyme Holding, établie au 1, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.
Pour l'Etude AS-AVOCATS
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Luxembourg
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011087519/15.

(110096613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr Peter Bieliczky and Mr Julien Kinic, managers, residing in Luxembourg, as respectively President and Member of the management board (the "Management Board") of the société anonyme - société de titrisation IDI Emerging Markets SA (the "Company"), having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Camille Mines, notary, residing in Capellen, on 28 May 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1564 on 25 June 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 11 January 2011, not yet published in the Mémorial.

The Management Board requested the notary to record as follows:

(I) Paragraph 5.3 of the Articles provide as follows:

"The Management Board is authorised and empowered to increase the current share capital by up to five hundred and eighty-three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 583,099,998) represented by three million (3,000,000) Ordinary Shares of Class A and two hundred and ninety-six million twenty-five thousand six hundred and forty (296,025,640) Ordinary Shares of Class B with a par value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each of the category that the Management Board shall determine, in whole or in part from time to time, within a period starting as of 22 July 2010 and expiring on 21 July 2015 by way of contributions in cash.

The Ordinary Shares of Class A and/or B to be issued under the authorised capital may only be subscribed for and paid up in cash. The Management Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription of the Ordinary Shares of Class A and/or B. As a consequence, the Management Board is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Shares of Class A and/or B, of the category it will determine, to be subscribed for and paid up in cash;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Shares of Class A and/or B, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares of Class A and/or B shall bear dividend and the other terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Shares of Class A and/or B, including the amount to be paid on each Ordinary Share of Class B, i.e. whether the Ordinary Shares of Class B shall be fully paid up or not (for the avoidance of doubt, the Ordinary Shares of Class B may be paid-up to the extent of one-fourth of their nominal value in accordance with applicable law);

(c) waive or limit, to the extent required by law, the preferential subscription right of the holders of other shares when proceeding to the issue of Ordinary Shares of Class A and/or B; and

(d) waive or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Shares of Class A and/or B when proceeding to further issues of Ordinary Shares of Class A and/or B.

Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action, and in particular the increase of the subscribed capital and the corresponding reduction of the number of Ordinary Shares of Class A and/or B that may be issued under the authorised capital. The Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

(II) On the basis of the authority granted by the before mentioned article, the Management Board of the Company resolved, by a decision dated 31 March 2011 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription right of shareholders in connection with such issue, and resolved to proceed to an increase of the issued share capital of the Company without any pre-emptive subscription right of four million one hundred and fifty-six thousand one hundred and seventy-nine Euro and thirty cents (EUR 4,156,179.30) against the contribution in cash to the

share capital of one fourth of the nominal value of the shares to be issued in the amount of one million thirty-nine thousand forty-four Euro and eighty-three cents (EUR 1,039,044.83), together with a contribution of the remainder of the subscription in the amount of eight hundred and forty-three thousand eight hundred and twenty Euro and seventy cents (EUR 843,820.70) to the share premium account and consequently to issue two million one hundred and thirty-one thousand three hundred and seventy-four (2,131,374) new Ordinary Shares of class B2 in the Company with a par value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each to FIBAL S.A., having its registered office at Mata'utu, Hahake, Wallis.

(III) The Management Board resolved to appear before a Luxembourg notary in order to record the Share Capital Increase and the subsequent amendment of article 5.3 of the Articles.

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to one hundred and thirty-four million nine hundred and seventy-nine thousand eight hundred and twenty-six Euro and eighty cents (EUR 134,979,826.80-) represented by one hundred and twentytwo thousand five hundred (122,500) Ordinary Shares of Class A1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of two hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventyfive Euro (EUR 238,875.00), by forty-nine million ninety thousand nine hundred and nine (49,090,909) Ordinary Shares of Class B1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of ninety-five million seven hundred and twenty-seven thousand two hundred and seventy-two Euro and fifty-five cents (EUR 95,727,272.55), by forty-four thousand eight hundred seventy-two (44,872) Ordinary Shares of Class A2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each for an amount of eighty-seven thousand and five hundred Euro and forty cents (EUR 87,500.40), and by nineteen million nine hundred and sixty-two thousand one hundred and forty-three (19,962,143) Ordinary Shares of Class B2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of thirty-eight million nine hundred and twenty-six thousand one hundred and seventy-eight Euro and eighty-five cents (EUR 38,926,178.85), and a total of eight hundred and fortythree thousand eight hundred and twenty Euro and seventy cents (EUR 843,820.70), is being contributed to the share premium account. Evidence of the contribution has been shown to the undersigned notary.

(V) The Management Board then requested the undersigned notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, the Article 5.1 to 5.3 of the Articles is amended so as to be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital may be represented by ordinary shares in registered form of class A of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each (the Ordinary Shares of Class A) and by ordinary shares in registered form of Class B of a nominal value of one Euro and ninetyfive cents (EUR 1.95) each (the Ordinary Shares of Class B). The Ordinary Shares of Class A and the Ordinary Shares of Class B shall be referred to collectively as the shares.

The classes of shares are sub-divided into different categories, the number of each category indicating to which Compartment the category of shares relates.

The subscribed share capital is fixed at one hundred and thirty-four million nine hundred and seventy-nine thousand eight hundred and twenty-six Euro and eighty cents (EUR 134,979,826.80) represented by one hundred and twenty-two thousand five hundred (122,500) Ordinary Shares of Class A1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of two hundred and thirty-eight thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 238,875.00), by forty-nine million ninety thousand nine hundred and nine (49,090,909) Ordinary Shares of Class B1 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of ninety-five million seven hundred and twenty-seven thousand two hundred and seventy-two Euro and fifty-five cents (EUR 95,727,272.55), by forty-four thousand eight hundred seventy-two (44,872) Ordinary Shares of Class A2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each for an amount of eighty-seven thousand and five hundred euro and forty cents (EUR 87,500.40), and by nineteen million nine hundred and sixty-two thousand one hundred and forty-three (19,962,143) Ordinary Shares of Class B2 in registered form of a nominal value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each, for an amount of thirty-eight million nine hundred and twenty-six thousand one hundred and seventy-eight Euro and eighty-five cents (EUR 38,926,178.85).

The Ordinary Shares of Class B may be only partly paid up by an amount of at least one quarter of their nominal value in accordance with the applicable law. In any event, the Ordinary Shares of Class B1 must be paid up in full by 30 June 2018 and the Ordinary Shares of Class B2 must be paid up in full by 21 July 2020. In case of an issue of Ordinary Shares of Class B of a further category, the Management Board shall determine the date on which they must be paid up.

5.2 In the case of an increase in the share capital, the holders of the shares shall have a pro rata preferential subscription right with respect to any issue of shares of the same class and of the same category only, unless the relevant shareholders waive their preferential subscription rights.

5.3 The Management Board is authorised and empowered to increase the current share capital by up to five hundred and seventy-eight million nine hundred forty-three thousand eight hundred and eighteen Euro seventy cents (EUR 578,943,818.70) represented by three million (3,000,000) Ordinary Shares of Class A and two hundred and ninety-three million eight hundred and ninety-four thousand two hundred and sixty-six (293,894,266) Ordinary Shares of Class B with a par value of one Euro and ninety-five cents (EUR 1.95) each of the category that the Management Board shall determine, in whole or in part from time to time, within a period starting as of 22 July 2010 and expiring on 21 July 2015 by way of contributions in cash.

The Ordinary Shares of Class A and/or B to be issued under the authorised capital may only be subscribed for and paid up in cash. The Management Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription of the Ordinary Shares of Class A and/or B. As a consequence, the Management Board is authorised and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new Ordinary Shares of Class A and/or B, of the category it will determine, to be subscribed for and paid up in cash;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of the Ordinary Shares of Class A and/or B, the issue price, with or without a premium, the date from which the Ordinary Shares of Class A and/or B shall bear dividend and the other terms and conditions of subscription and payment of the Ordinary Shares of Class A and/or B, including the amount to be paid on each Ordinary Share of Class B, i.e. whether the Ordinary Shares of Class B shall be fully paid up or not (for the avoidance of doubt, the Ordinary Shares of Class B may be paid-up to the extent of one-fourth of their nominal value in accordance with applicable law);

(c) waive or limit, to the extent required by law, the preferential subscription right of the holders of other shares when proceeding to the issue of Ordinary Shares of Class A and/or B; and

(d) waive or limit the preferential subscription right of the holders of Ordinary Shares of Class A and/or B when proceeding to further issues of Ordinary Shares of Class A and/or B.

Each time the Management Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action, and in particular the increase of the subscribed capital and the corresponding reduction of the number of Ordinary Shares of Class A and/or B that may be issued under the authorised capital. The Management Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of these amendments, is approximately evaluated to EUR 3,600.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the above appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

Monsieur Peter Bieliczky et Monsieur Julien Kinic, gérants, demeurant à Luxembourg, en tant que respectivement Président et Membre du directoire (le «Directoire») de la société anonyme - société de titrisation IDI Emerging Markets SA (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Camille Mines, notaire, résidant à Capellen, le 28 mai 2008, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»), Nr. C-1564 le 25 juin 2009. Les statuts de la société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, le 11 janvier 2011, non encore publié au Mémorial.

Le Directoire a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) L'article 5.3 des statuts prévoit ce qui suit:

"Le Directoire a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel d'un montant de cinq cent quatre-vingt-trois millions quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 583,099,998) représenté par trois millions (3,000,000) d'Actions Ordinaires de Catégorie A et deux cent quatre-vingt-seize millions vingt-cinq mille six cent quarante (296,025,640) d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1.95) chacune de la sous-classe que le Directoire déterminera, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant au 22 juillet 2010 et expirant le 21 juillet 2015 par apports en numéraire.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B qui peuvent être émises en vertu du capital autorisé ne peuvent être souscrites et libérées que par apports en numéraire. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B. Par conséquent, le Directoire a le pouvoir de:

(a) réaliser une augmentation de capital en émettant, en une ou plusieurs fois, de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, dont il détermine la sous-classe, à souscrire et libérer par apports en numéraire;

(b) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donneront droit à des dividendes et les

autres conditions et modalités de la souscription et du paiement des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, y compris le montant à payer pour chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B, c'est-à-dire si les Actions Ordinaires de Catégorie B sont entièrement libérées ou non (pour écarter tout doute, les Actions Ordinaires de Catégorie B pourront être libérées à hauteur d'un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable);

(c) supprimer ou limiter, dans la mesure requise par la loi, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'autres actions lors de l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B; et

(d) supprimer ou limiter, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B lors de futures émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B.

Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, en particulier l'augmentation du capital souscrit et la réduction correspondante du nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B pouvant être émises au titre du capital autorisé. Le Directoire devra prendre, ou bien donner mandat à toute personne de prendre, toutes les actions nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

(II) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédent, le Directoire de la Société a décidé, par décision du 31 mars 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), d'approuver l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission, et a décidé de procéder, dans les limites du capital social autorisé, à une augmentation du capital social émis de la Société, sans droit de souscription préférentiel, de quatre millions cent cinquante-six mille cent soixante-dix-neuf Euros et trente cents (EUR 4.156.179,30) en contrepartie d'un apport en numéraire du quart de la valeur nominale des actions à émettre soit un montant de un million trente-neuf mille quarante-quatre Euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 1.039.044,83) au capital social ainsi qu'un apport du solde de la souscription au compte prime d'émission d'un montant de huit cent quarante-trois mille huit cent vingt Euros et soixante-dix cents (EUR 843.820,70) et d'émettre en conséquence deux millions cent trente et un mille trois cent soixante-quatorze (2.131.374) nouvelles Actions de Catégorie B2 d'une valeur nominale d'un Euro et quatre vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune à FIBAL S.A., ayant son siège à Mata'utu, Hahake, Wallis.

(III) Le Directoire a décidé de comparaître devant un notaire luxembourgeois, afin d'acter l'Augmentation du Capital Social et la modification subséquente de l'article 5.3 des Statuts.

(IV) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant de cent trente-quatre millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt-six Euros et quatre-vingt cents (EUR 134.979.826,80) représenté par cent vingt-deux mille cinq cents (122.500) Actions Ordinaires de Catégorie A1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de deux cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 238.875,00), par quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (49.090.909) Actions Ordinaires de Catégorie B1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt-quinze millions sept cent vingt-sept mille deux cent soixante-douze Euros et cinquante-cinq cents (EUR 95.727.272,55), par quarante-quatre mille huit cent soixante-douze (44.872) Actions Ordinaires de Catégorie A2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt mille cinq cents Euros et quarante cents (EUR 87.500,40), et par dix-neuf millions neuf cent soixante-deux mille cent quarante-trois (19.962.143) Actions Ordinaires de Catégories B2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de trente-huit millions neuf cent vingt-six mille cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 38.926.178,85), un montant total de huit cent quarante-trois mille huit cent vingt Euros et soixante-dix cents (EUR 843.820,70) étant alloué au compte prime d'émission. La preuve de l'apport a été montrée au notaire soussigné.

(V) Le Directoire a ensuite requis le notaire soussigné d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, l'article 5.1 à 5.3 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit peut être représenté par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie A) et par des actions ordinaires sous forme nominative de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune (les Actions Ordinaires de Catégorie B). Les Actions Ordinaires de Catégorie A et les Actions Ordinaires de Catégorie B sont collectivement désignées comme les actions. Les catégories d'actions sont sous-divisées en différentes sous-catégories, le numéro de chaque sous-catégorie indiquant à quel Compartiment se rapporte la sous-catégorie d'actions.

Le capital social souscrit est fixé à cent trente-quatre millions neuf cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt-six Euros et quatre-vingt cents (EUR 134.979.826,80) représenté par cent vingt-deux mille cinq cents (122.500) Actions Ordinaires de Catégorie A1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de deux cent trente-huit mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 238.875,00), par quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf (49.090.909) Actions Ordinaires de Catégorie B1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt-quinze millions sept cent vingt-sept mille deux cent soixante-douze Euros et cinquante-cinq cents (EUR 95.727.272,55),

par quarante-quatre mille huit cent soixante-douze (44.872) Actions Ordinaires de Catégorie A2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatrevingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de quatre-vingt mille cinq cents Euros et quarante cents (EUR 87.500,40), et par dix-neuf millions neuf cent soixante-deux mille cent quarante-trois (19.962.143) Actions Ordinaires de Catégories B2 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune, pour un montant de trente-huit millions neuf cent vingt-six mille cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 38.926.178,85).

Les Actions Ordinaires de Catégorie B peuvent être seulement partiellement libérées d'un montant d'au moins un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable. En toutes hypothèses, les Actions Ordinaires de Catégorie B1 devront être entièrement libérées au 30 juin 2018 et les Actions Ordinaires de Catégories B2 doivent être entièrement libérées au 21 juillet 2020. En cas d'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'une sous-catégorie additionnelle, le Directoire déterminera la date à laquelle elles devront être libérées.

5.2 En cas d'augmentation de capital, les actionnaires détenant des actions bénéficient au pro rata d'un droit préférentiel de souscription relatif aux émissions d'actions de la même catégorie et sous-catégorie seulement, à moins que les actionnaires en question ne renoncent à leurs droits préférentiels de souscription.

5.3 Le Directoire a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel d'un montant de cinq cent soixante-dix-huit millions neuf cent quarante-trois mille huit cent dix-huit Euros et soixante-dix cents (EUR 578.943.818,70) représenté par trois millions (3.000.000) d'Actions Ordinaires de Catégories A et deux cent quatre-vingt treize millions huit cent quatre-vingt quatorze mille deux cent soixante-six mille (293.894.266) Actions Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et quatre-vingt-quinze cents (EUR 1,95) chacune de la sous-catégorie que le Directoire déterminera, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant au 22 juillet 2010 et expirant le 21 juillet 2015 par apports en numéraire.

Les Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B qui peuvent être émises en vertu du capital autorisé ne peuvent être souscrites et libérées que par apports en numéraire. Le Directoire est autorisé à déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B. Par conséquent, le Directoire a le pouvoir de:

(a) réaliser une augmentation de capital en émettant, en une ou plusieurs fois, de nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, dont il détermine la sous-catégorie, à souscrire et libérer par apports en numéraire;

(b) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à partir de laquelle les actions donneront droit à des dividendes et les autres conditions et modalités de la souscription et du paiement des Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B, y compris le montant à payer pour chacune des Actions Ordinaires de Catégorie B, c'est-à-dire si les Actions Ordinaires de Catégorie B sont entièrement libérées ou non (pour écarter tout doute, les Actions Ordinaires de Catégorie B pourront être libérées à hauteur d'un quart de leur valeur nominale conformément au droit applicable);

(c) supprimer ou limiter, dans la mesure requise par la loi, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'autres actions lors de l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B; et

(d) supprimer ou limiter, le droit préférentiel de souscription des détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B lors de futures émissions d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B.

Chaque fois que le Directoire agira pour rendre effective l'augmentation de capital, dans le cadre du capital autorisé, le présent article 5 sera modifié de façon à refléter le résultat d'une telle action, en particulier l'augmentation du capital souscrit et la réduction correspondante du nombre d'Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou B pouvant être émises au titre du capital autorisé. Le Directoire devra prendre, ou bien donner mandat à toute personne de prendre, toutes les actions nécessaires à la réalisation et la publication d'une telle modification, y inclus la constatation de l'augmentation de capital et les modifications des Statuts qui s'en suivent devant un notaire."

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes modifications, est évalué à approximativement EUR 3.600,.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bieliczky - J. Kinic - M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mai 2011. Relation: LAC/2011/20784. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-sept juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011083865/285.

(110094453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

Westenwind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.449.

—
Extrait des Résolutions prises par le gérant unique en date du 16 février 2011

Le siège social de la société est transféré du 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 31, rue de Strasbourg à L- 2561 Luxembourg à compter de ce 16 février 2011.

Certifié sincère et conforme

Geert DIRKX

Gérant Unique

Référence de publication: 2011087595/14.

(110096625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Immobilière de Paris et de l'Orient S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.125.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 09 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- IMMOBILIERE DE PARIS ET DE L'ORIENT S.A.. dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 31 mars 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marie-Laure CARAT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Laure CARAT

Le liquidateur

Référence de publication: 2011085890/21.

(110096305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Konoman A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 94.003.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 09 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- KONOMAN A.G., dont le siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été dénoncé en date du 02 août 2010,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marie-Laure CARAT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011085908/21.

(110096310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

MO.CO.PO. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 105.032.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 09 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- MO.CO.PO. Luxembourg S.A., dont le siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été dénoncé en date du 28 octobre 2010,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marie-Laure CARAT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011085927/21.

(110096312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Bertona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.604.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 21 juin 2011 à 15h00

a été nommé gérant unique Onno Geert PIEKSTRA, né le 08 août 1957 à Kampen, Pays-Bas et demeurant Sleen-
doornstraat 21, NL-5925 DB Venlo, Pays-Bas

à effet rétroactif du 1^{er} juin 2011

en remplacement de Theodorus P.J. VAN ZUTPHEN

Le 22 juin 2011.

BERTONA Sàrl
Onno G. PIEKSTRA
Gérant unique

Référence de publication: 2011086065/18.

(110096594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Stonebridge Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.349.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 09 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- STONEBRIDGE GROUP S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, a été dénoncé en date du 30 octobre 2009,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge-délégué au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marie-Laure CARAT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 juin 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Marie-Laure CARAT
Le liquidateur

Référence de publication: 2011085978/20.

(110096291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.313.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086256/10.

(110096650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Pramerica Overseas Funding Limited, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bache Overseas Funding Limited).**

Capital social: USD 63.600.950,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 84.817.

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of June.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henir Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Bache (Hong Kong) Holdings Limited., a company incorporated under the laws of Hong Kong and having its registered office at Suite 3107, 31st Floor, Alexandra House, 18, Chater Road, Central, Hong Kong (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Mr Yannick Deschamps, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED (the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 15, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 84.817, who has acquired the Luxembourg nationality pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 November 2001 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 466 of 23 March 2002, and whose articles of association have been amended by deed of Me Joseph Elvinger on 20 November 2001 and on 16 March 2005 published respectively in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 787 of 24 May 2002, an number 776 of August 3, 2006, holding all the one million two hundred seventy two thousand nineteen (1,272,019) ordinary shares of fifty US Dollars (USD 50.-) each of the Company representing the Company's entire share capital,

declared and requested the undersigned notary to act the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED to PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED, and to amend Article 1 of the Company's Articles of Incorporation accordingly, which shall read as follows:

“ 1. The Company's name is PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED.».

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Bache (Hong Kong) Holdings Limited, une société constituée sous les lois de Hong-Kong, et ayant son siège social à Suite 3107, 31st Floor, Alexandra House, 18 Chater Road, Central, Hong Kong (l'«Actionnaire Unique»), représentée par Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, agissant en tant qu'actionnaire unique de Bache Overseas Funding Limited (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 15, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 84.817, qui a acquis la nationalité luxembourgeoise en vertu d'un acte du notaire Me Joseph Elvinger en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 466 du 23 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés par un acte du notaire Me Joseph Elvinger en date du 20 novembre 2001 et du 16 mars 2005, publiés respectivement au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 787 du 24 mai 2002 et le numéro 776 du 3 août 2006, détenant toutes les un million deux cent septante-deux mille et dix-neuf (1.272.019) actions ordinaires de 50 dollars américains chacune représentant l'entière du capital de la Société,

a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de changer la dénomination de la Société de BACHE OVERSEAS FUNDING LIMITED en PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED, et de modifier l'Article 1 des Statuts de la Société en conséquence, qui aura la teneur suivante:

« 1. Le nom de la Société est PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED.».

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et qui le parle, déclare qu'à la demande de la personne comparante le présent acte soit écrit en anglais, suivi d'une version française et à la demande de la même personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. DESCHAMPS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27656. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086063/76.

(110096584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Vistra IP Rights S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093885/9.

(110105563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.